



Conditions d'accès et de collaboration avec les sites du service PRO de l'infrastructure ANAEE France

Le service « Produits Résiduaires Organiques » (PRO) de l'infrastructure ANAEE France, comprend 4 sites expérimentaux au champ de longue durée. Tous les sites ont pour objectifs d'évaluer les effets à court-, moyen- et long- terme d'apports répétés de produits résiduaires organiques apportés régulièrement sur différents types de culture dans divers contextes agropédo-climatiques : Qualiagro en Ile de France initié en 1998, PRO'spective en Alsace initié en 2000, EFELE en Bretagne initié en 2012, site de La Mare à la Réunion initié en 2014.

Les sites et les traitements sont détaillés sur le site WEB du dispositif PRO à l'adresse https://valor-pro.hub.inrae.fr/.

Quatre autres sites font partie du même réseau sans être inclus dans l'infrastructure ANAEE (2 sites actifs avec épandages réguliers : Nouzilly piloté par INRAE, Sangalkam au Sénégal piloté par le CIRAD ; 2 sites historiques où les épandages se sont arrêtés : Couhins et La Bouzule).

Ces sites sont accessibles à la communauté scientifique comme support de programme de recherche, ainsi que les données acquises depuis leur mise en place. L'accès aux échantillons stockés est aussi possible selon les demandes.

Pour accéder à ces sites, nous demandons aux utilisateurs :

- de renseigner un formulaire de demande sur le site ISIA décrit en fin de document.
- de valider les conditions d'accès détaillées dans ce document.

Conditions de collaboration

- 1. L'utilisation du Service PRO devra faire l'objet d'une demande préalable via le formulaire ISIA (https://isia.cnrs.fr/ppa/anaee france/service pro?redirect=1). Un guide de remplissage de ce formulaire est joint à ce document en fin de document. Il est attendu d'informer les responsables du/des sites dès la phase de construction du projet.
- 2. Le demandeur s'engage à indemniser le service PRO, en se basant sur le modèle de tarification établi par le Service PRO, a minima pour le temps des agents consacré à la présente demande.

La tarification est basée sur la définition d'un forfait à multiplier par le nombre de sites utilisés, avec deux niveaux selon que le projet de recherche bénéficie (3000 €) ou non (1500 €) d'un financement et si l'utilisation du service est discutée et prévue avant dépôt du projet ou non (la discussion préalable est fortement recommandée). Le forfait donne accès aux données stockées (ITK, historiques du site...), à l'accompagnement sur le site (échange sur le protocole, fournir les éléments explicatifs pour bien présenter/interpréter les données), à la réalisation des prélèvements les plus simples (inférieurs à une demi-journée d'ETP). Des prélèvements supérieurs à une demi-journée d'ETP seront facturés à hauteur du temps/ETP passé. Une demi-journée supplémentaire sera facturée 500 €. L'envoi des échantillons est à la charge du commanditaire.

- 3. Le demandeur est invité à signer la charte du Service PRO dont l'esprit est rappelé ci-après sous la forme de recommandations importantes :
 - En cas de prélèvement (ou intervention). Après accord, les prélèvements doivent être programmés avec les gestionnaires de site et ne doivent pas entraver la bonne conduite ultérieure du site (ex. risques de contamination, destruction des parcelles...). Les prélèvements seront en outre effectués par l'utilisateur souhaitant prélever, ou par les gestionnaires de sites en fonction de leurs disponibilités. Ceci implique de la part des utilisateurs qu'il n'y ait aucune détérioration de l'expérimentation en place sur le site expérimental, notamment en termes de structuration du sol et des cultures, et des équipements déjà implantés sur sites.
 - En cas d'utilisation d'échantillons. Les utilisateurs définissent, avec les responsables du Service PRO et du site concerné, le devenir des échantillons (restitution à leurs frais ou destruction) à l'issue des analyses réalisées par l'utilisateur. Les utilisateurs du service PRO pourront avoir accès aux échantillons des échantillothèques des sites du service, moyennant accord préalable d'accès et de volume. L'utilisateur s'engage à mettre à disposition les données des résultats acquis sur ces échantillons dans les conditions précisées dans l'alinéa 6.1.4.3 de la charte.
 - En cas d'utilisation de données du SOERE PRO. Les utilisateurs intervenant sur les sites expérimentaux ont un accès aux données collectées et à l'historique des données permettant la compréhension des travaux effectués sur le service (c'est-à-dire la chronique globale des données permettant d'expliquer les données collectées). Les utilisateurs ont l'usage de ces données collectées préalablement pour leur recherche mais ne pourront pas les diffuser à d'autres sans accord préalable. Les gestionnaires du site devront être informés de toutes formes de valorisations des données transmises ou nouvellement acquises ; ces valorisations devront être validées avant diffusion par le Service PRO. A minima le Service PRO et le gestionnaire du site seront remerciés.
 - En cas de production de nouvelles données par le demandeur (données analytiques concernant les matrices suivies dans les sites sol, plantes, PRO, eau, air- pouvant compléter les bases de données stockées). Les utilisateurs sont propriétaires de leurs données. Les utilisateurs s'engagent à mettre leurs données dans la base de données du Service PRO ou sur l'entrepôt de données du Service PRO, après une période d'embargo si nécessaire, dont la durée sera à définir avec les gestionnaires de site. Ils donneront un accès à ces données aux gestionnaires du site. Si ces données sont amenées à être valorisées par le Service PRO, les

utilisateurs devront être associés à toutes formes de valorisation. Les utilisateurs s'engagent à donner un accès à leurs données dans les mêmes conditions qu'à celles produites par les gestionnaires du site.

Globalement pour toutes formes de valorisations de travaux conduits à partir du Service PRO (utilisation d'un site, d'échantillons et de données), l'utilisateur s'engage à mentionner :

- (i) la provenance des échantillons et des données, a minima citer le service PRO AnaEE-France et indiquer la phrase suivante « Le dispositif x fait partie du SOERE PRO (Réseau de sites expérimentaux au champ de longue durée dédié à l'étude du recyclage agricole des Produits Résiduaires Organiques) intégré en tant que service dans l'infrastructure AnaEE-France. » « Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la recherche au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-11-INBS-0001 AnaEE-Services » [Version en Anglais : "The x field experiment forms part of the SOERE-PRO (network of long-term experiments dedicated to the study of impacts of organic waste product recycling) integrated as a service of the "Investment for future" infrastructure AnaEE-France, overseen by the French National Research Agency (ANR-11-INBS-0001)"],
- (ii) le site web du service PRO (https://valor-pro.hub.inrae.fr/),
- (iii) les copropriétaires des données utilisées (comme co-auteurs ou dans les remerciements), ainsi que les soutiens financiers assurant le fonctionnement de ces sites, informations qui seront communiquées par les gestionnaires des sites ; dans le cas des sites QualiAgro et à la Réunion, les remerciements devront mentionner le soutien financier aux sites par Veolia.
- (iv) les logos (pour les présentations orales ou posters).









En cas d'acquisition de résultats conjointe avec des partenaires du Service PRO sur des échantillons issus du Service PRO, l'utilisateur d'échantillon s'engage (i) à mentionner les copropriétaires de données et à leur proposer d'être dans la liste des auteurs (ex. publication), et (ii) *a minima* à mentionner les points cités précédemment.

En cas de publication, les utilisateurs s'engagent à soumettre la publication aux gestionnaires des sites pour relecture avant la soumission au journal, gestionnaires qui s'engagent à faire des retours éventuels sous 15 jours. En absence de retour, le texte sera considéré comme validé.

En cas de communication ou poster à des congrès, le délai sera réduit à 7 jours. Pour les sites QualiAgro et de la Réunion, les publications devront être transmises également à Veolia via les gestionnaires des sites.

Dès publication ou communication effective, les utilisateurs s'engagent à transmettre toutes les références des publications/communications issues du projet mobilisant le Service PRO en les transmettant (i) aux responsables du/des sites concernés et (ii) aux responsables du service (SOERE) PRO.

Guide pour le renseignement du « formulaire ISIA » afin de déposer une demande d'accès au Service PRO :

Le formulaire est disponible en ligne : https://isia.cnrs.fr/ppa/anaee_france/service_pro?redirect=1



Contact platforms for a scientifical project request (Basic form)

Acronyme

Starting date *

Dates de début
Ending date

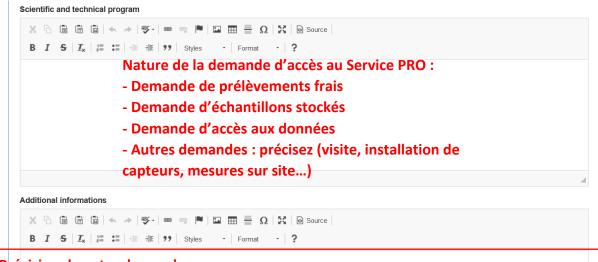
et fin du projet

b

Objectives

Objectives

Objectifs du projet
et intérêt de l'accès au Service
PRO pour le projet



Précision de votre demande :

- Sites : EFELE, QualiAgro, PROspective, La Réunion, Sénégal, Nouzilly, La Bouzule, Couhins ;
- Traitements et parcelles ;
- Dates souhaitées d'intervention, ou années souhaitées d'échantillons stockés ou de données à fournir ;

Si demande de prélèvements ou échantillons : quantités et conditionnements souhaités Si demande de données : préciser quelles analyses, capteurs, ITK...

